

*Extrait de l'article

«*Cantines de riches, Delanoë s'en fiche*»

Bakchich.info / mercredi 19 décembre 2007 par Xavier Monnier, Josse Rosier.

**L'inspection générale de la ville de Paris constatait déjà en avril 2006 dans son rapport d'audit des Caisses des Écoles que : « *La situation financière des caisses des écoles est particulièrement contrastée* ».

*** Lancée par des parents d'élèves du 20^e arrondissement, cette pétition a reçu le soutien d'associations et de collectifs de délégués élus dans de nombreuses écoles :
20^e arrondissement : FCPE Levert, FCPE et indépendants Couronnes, FCPE Jourdain, FCPE Julien-Lacroix, liste parents Tlemcen, délégués des parents Cendrier, délégués des parents 104 Belleville, FCPE Bretonneau, Bretaumômes, FCPE poly. Pelleport, FCPE Sorbier, FCPE Ménilmontant, FCPE La Mare, Apeel Levert...

Autre source :

Blog de Vincent Jarousseau,
Maire adjoint du 14^e arrondissement de Paris chargé de la jeunesse et des sports en date du vendredi 21 décembre 2007.

En matière
de restauration
scolaire,
**mieux vaut
résider
dans les
beaux
quartiers !***

Lettre d'information conçue par la liste FCPE de l'école maternelle Jourdain.

A Paris, ce sont les Caisses des écoles qui gèrent la restauration scolaire. Chaque caisse est autonome dans son arrondissement. Ses financements proviennent à la fois de la participation des familles, à hauteur de leur coefficient CAF, et de subventions de la Mairie de Paris.

Avant 2002, le mode de calcul de la principale subvention était simplement basé sur le nombre de repas servis. Depuis 2002, le mode de calcul des subventions, a évolué dans le bon sens afin de corriger les inégalités sociales entre arrondissements.

Ainsi, aujourd'hui une partie de la subvention est calculée uniquement en fonction de critères sociaux et une subvention contractuelle est versée sur la base d'un contrat d'objectifs incitant les caisses à adopter une politique dynamique (tarification sociale, introduction de produits bio...).

Mais ce système de compensation redistribue encore insuffisamment la perte de recette qui résulte de l'insuffisance des ressources des familles d'arrondissements plus «populaires». **L'équilibre financier des caisses reste donc encore largement disparate selon les arrondissements.****

Pour être plus clair, la somme disponible pour préparer un repas dans le 20^e est moins importante que dans un arrondissement plus riche. Qu'il s'agisse de l'état des locaux ou de la qualité de la nourriture, ces disparités sont le reflet des écarts de richesse entre habitants des différents arrondissements parisiens.

C'est pourquoi, nous vous invitons à signer la pétition* reproduite ci-dessous.**

Cantine : les caisses des écoles publiques de Paris doivent disposer des mêmes moyens pour nourrir les élèves

À Paris, la qualité des repas servie dans les cantines des écoles publiques varie considérablement selon les arrondissements. Cette inégalité devant la nourriture peut et doit être combattue : chacune des 20 Caisses des Écoles doit disposer du même budget par repas. Pour atteindre cet objectif, il faut que les subventions municipales corrigent les différences de revenus des Parisiens.

Car si les tarifs dégressifs permettent à tous les enfants de déjeuner à la cantine quels que soient les revenus de leurs familles, ils entraînent une inégalité criante entre les arrondissements populaires et les autres qui reçoivent des contributions plus importantes des parents.

Actuellement, les subventions de la Mairie de Paris ne compensent pas complètement ces inégalités et certaines Caisses des Écoles se retrouvent dans l'incapacité d'offrir des repas de qualité aux élèves des écoles.

Nous, parents d'élèves, demandons que la Mairie de Paris redéfinisse les modalités d'attribution de ses subventions afin que celles-ci compensent intégralement les différences de revenus moyens entre arrondissements.

Pour signer la pétition en ligne ou télécharger une version papier : <http://www.cantineaparis.fr>